

La rentrée scolaire 2017 verra la mise en œuvre de l'ensemble des mesures associées à la refondation de l'École de la République. C'est aussi la rentrée qui parachève les créations de postes prévues pour le quinquennat dans la loi de programmation.

Une allocation progressive des moyens octroyés aux académies a été faite pour la troisième année, qui ne tient pas seulement compte de la démographie. L'académie de Créteil bénéficie ainsi cette année encore de la dotation académique la plus importante, avec 750 emplois sur les 4 211 créations de postes dans le 1^{er} degré public au niveau national. Le département de la Seine-Saint-Denis est, pour sa part, doté de 500 emplois supplémentaires. Comme l'an dernier, la prévision de croissance démographique pour la rentrée 2017 est d'environ 2000 élèves, soit un peu plus de 1%, alors que le nombre de postes augmente de 4,5%. Depuis 2012, ce sont 1566 postes qui ont été créés dans le premier degré en Seine-Saint-Denis, soit une augmentation de plus de 16% de la dotation départementale pendant ce quinquennat. Les objectifs de moyens contenus dans les mesures spécifiques pour les écoles de la Seine-Saint-Denis annoncées en novembre 2014 par madame la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont donc largement dépassés. Ces moyens exceptionnels participent à l'accroissement de l'équité de notre système éducatif, visant la réussite de chaque élève.

Parmi les mesures prises l'an dernier ou les années précédentes, j'ai décidé de reconduire l'octroi de décharges aux directeurs d'écoles plus importantes que les normes nationales, notamment en éducation prioritaire.

Par ailleurs, afin de pourvoir les nombreux postes d'enseignants avec une ressource humaine en nombre et en qualité, tout en permettant la mobilité de professeurs des écoles, le ministère poursuit une politique volontariste en renouvelant le concours supplémentaire de recrutement spécifique à l'académie de Créteil. Ainsi, nous devrions bénéficier à nouveau de nombreux stagiaires qu'il nous faudra accompagner au mieux. **J'ai pour cela décidé de reconduire les emplois consacrés au renforcement d'accompagnement**, en plus des postes de maîtres formateurs implantés les années précédentes.

Quatre axes structurent la répartition des moyens supplémentaires de la rentrée 2017 : l'adaptation du réseau des écoles à l'évolution démographique, la consolidation de la refondation de l'éducation prioritaire, l'accroissement des moyens dédiés à la formation continue et au remplacement et la prise en compte des élèves à besoins particuliers.

Les effectifs dans le premier degré devraient augmenter d'environ 2000 élèves à la rentrée 2017.

L'adaptation à cette évolution se traduit par l'ouverture et la fermeture de classes tenant compte d'une différenciation des moyens alloués afin que ceux-ci soient plus favorables aux écoles de l'éducation prioritaire, qui concentrent le plus de difficultés.

Dans le cadre de cette évolution, le projet prévoit, à ce stade de préparation de la rentrée et hors transferts, de procéder à 113 ouvertures de classes (dont 19 confirmations d'ouvertures opérées en septembre 2016) et d'en fermer 63. Dans certaines communes il est difficile d'identifier précisément dès maintenant les écoles dans lesquelles il faudrait ouvrir des postes alors que la montée démographique globale ne fait aucun doute ; c'est pourquoi nous réservons et comptabilisons dès maintenant, comme les années précédentes, des emplois que nous implanterons plus tard. Par ailleurs et indépendamment de cet état de fait, des ajustements auront très certainement lieu d'ici la rentrée.

Pour l'éducation prioritaire plus spécifiquement, les conditions d'encadrement et d'octroi de décharges de direction restent plus favorables. Les mesures qualitatives essentielles de la refondation de l'éducation prioritaire se verront amplifiées dans le département :

- Le dispositif « plus de maîtres que de classes » se verra doté de 111 emplois supplémentaires ce qui portera, en septembre 2017, à 270 le nombre total de postes consacrés à cette démarche emblématique de la refondation de l'éducation prioritaire. Il y aura donc au minimum un dispositif de cette nature dans chaque école élémentaire en Education prioritaire. La confirmation de cette implantation est toutefois soumise à l'élaboration, par l'équipe, d'un projet de fonctionnement du dispositif validé par l'IEN.
- Au titre de l'accueil des tout petits, nous comptons augmenter le panel de classes spécifiques de 20 postes tout en maintenant les possibilités d'accueillir également des enfants de 2 ans dans des petites sections. Le

département devrait compter 71 classes de TPS à la rentrée prochaine sous réserve d'un accompagnement volontariste des municipalités concernées.

- Le renforcement du pilotage des réseaux nous conduit à implanter 1 emploi de coordonnateur.

Pour améliorer l'accompagnement pédagogique des personnels

- nous implanterons 4 nouveaux postes de conseillers pédagogiques en circonscription ;
- nous renforcerons les moyens de remplacement de 190 ETP pour permettre, tout en maintenant les possibilités de remplacement de congés assurés cette année, l'élaboration d'un plan de formation continue destiné à compléter de manière significative le volume des animations et formations assurées dans le cadre des 108 heures statutaires

La prise en compte des élèves à besoins particuliers, de la difficulté scolaire, voire de la grande difficulté se traduira par les abondements suivants :

- au titre de l'ASH en établissements médico-sociaux et en écoles : 10 emplois,
- au titre du renforcement de nos circonscriptions ASH : 2 emplois,
- au titre de l'accueil des élèves allophones : 5 emplois,
- au titre de l'ouverture d'un dispositif expérimental d'unité pédagogique spécifique en faveur des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs : 1 emploi
- au titre des RASED : 30 emplois.

Comme tous les ans, des transferts et équilibrages seront nécessaires. D'une manière générale, les prévisions d'effectifs ont encore besoin d'être affinés dans bon nombre d'endroits. Les ajustements nécessaires se feront majoritairement au mois de juin et, pour les derniers, en septembre.